ETAT DES DISPONIBILITES DES JUGES ARBITRES ADULTES JA T3 AU 1er OCTOBRE 23025

Rappels:

- 1. Chaque juge arbitre devra remplir ses indisponibilités sur IHAND avant le troisième lundi de chaque mois pour les 2 mois suivants, (tout arbitre n'ayant pas rempli ses indisponibilités () sera considéré comme disponible).
- 2. Pour être considéré juge arbitre il faut :
 - Se rendre disponible au moins 2 week-ends par mois ou 4 journées inclus dans les week-ends.
 - Avoir effectué 11 arbitrages à la fin de la saison sportive (31 mai 2026).

Vous trouverez ci-dessous l'état des disponibilités des juges arbitres adultes JA T3.

Vous constaterez que si certains font le nécessaire pour respecter les consignes, d'autres se fichent de celles-ci.

Signification des symboles :

- Pas rempli
- Disponible
- Pas disponible
- Changement d'heure
- ✓ Disponibilité par tranche horaire
- Détails des disponibilités
- Vous avez saisi par tranches horaires ou vous avez mis des commentaires

Ces constatations et ces rappels sont aussi valables pour les Juges Arbitres Jeunes (JAJ) sauf pour le nombre d'arbitrages qui est de 5.





















































































